



N°: (Cadre réservé à l'administration)

321 - Urbanisme réglementaire et permis de construire

Notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution

À joindre au dépôt de la Déclaration Préalable ou permis de construire en cas de ravalement (Formulaire CERFA n°13404*03 ou 13703*03)

Déclarant		Téléphone :
Adresse des travaux :		

Un conseil sur le choix des couleurs est possible en prenant rendez-vous au ☎ 03 89 32 59 79.

Important : La Ville recommande l'utilisation de peinture minérale répondant à la norme AFNOR 30808 classe 1b1 ayant des parts organiques < à 5%.

NATURE DES TRAVAUX ET TEINTES ENVISAGES

Cocher et compléter les cases correspondantes si nécessaire, veuillez joindre les photos indiquer le nom de la teinte et le **nuancier choisi: exemple beige edo, Réf. SE 1370 chromatic de Seigneurie, Autres nuanciers : STO color ou alligator ou Weber ou caparol 3D ou Beeck ou Keim...**

Couleurs, matériaux, type de travaux

FACADE	
Façades	
Encadrements de baie	
Corniches, bandeaux, chaînages	
Soubassement	
TOITURE	
Lucarnes	
Zinguerie	
Couverture	
MENUISERIE	
Porte d'entrée	
Fenêtres	
Volets	
DIVERS	
Façade commerciale	
Garde corps, ferronneries, divers	

Cadre réservé à l'administration :

Rappel : toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation spécifique délivrée par le service voirie : ☎ 03 89 32 58 90 ou ✉ alexandre.tschaen@mulhouse-alsace.fr – fax : 03.89.33.79.38

Le formulaire spécifique est disponible sur le site internet de la ville : rubrique démarche administrative, il peut être déposé auprès du service d'urbanisme avec cette notice et le formulaire Cerfa de Déclaration préalable.